

Compte-rendu NAO 28 janvier 2015

+14% d'accidents du travail en un an, +27% d'arrêt maladie de moins de 3 jours, +31% entre 2 et 4 semaines.

Réponse de la direction: instauration d'une prime d'assiduité!!

Lors de la dernière séance de NAO, la direction a proposé la création d'une prime d'assiduité pour la maintenance. Depuis des mois, la maintenance est en souffrance, les arrêts de travail se multiplient et que propose la direction pour mettre fin à cette souffrance ? Des sanctions ! (Pardon, pour la direction, il ne s'agit pas de sanction, mais d'une « prime », sauf que celle-ci serait aux dépens d'une augmentation de salaire pour tous !).

SUD s'est fortement opposé à cette prime humiliante, et heureusement, la direction a fait marche arrière.

SUD demande la mise en place de vraies mesures pour limiter les arrêts maladie (amélioration des conditions de travail, augmentation des effectifs)

SUD a aussi proposé que le calcul de la PAO soit modifié, que les salariés qui n'étaient pas présents pile au 1er janvier de l'année précédente mais qui avaient quand même un an d'ancienneté au moment du versement y aient droit. On aboutirait a priori sur un accord pour un versement si le salarié était présent entre le 1 janvier et le 15 mars de l'année précédente.

Au final, toutes les organisations syndicales ont abouti à un consensus: 30€ pour tous. La direction, pour l'instant, refuse. Elle préfère de « l'individuel », bref, diviser pour mieux régner.

Modification des statuts du personnel:

On s'achemine vers différentes petites mesures:

- *prise des CP en jours ouvrés et plus ouvrables (donc 25 jours, les samedis ne comptent plus).
- *Pour les salariés étrangers, report de max 2 semaines de CP
- *Instauration de jours de CP pour le décès des grands-parents et beaux-parents
- *1 jour de + « enfant malade » si plus de 3 enfants
- *subrogation pour le temps partiel thérapeutique
- *préavis de démission allongé pour les cadres
- *majoration de prime de mise de départ à la retraite.

A suivre....



Janvier 2015

Logement Social
SUD

National

**Voeux aux cadres: SUD dernier au tableau d'honneur de la direction !
Merci pour ce bel hommage !**

Dans son discours de départ, devant tous les cadres réunis, le directeur général a réglé ses comptes avec l'ancienne direction, et a dressé son tableau des mérites pour les organisations syndicales (on vous laisse deviner le tiercé gagnant..) Il s'est ainsi permis de marquer sa préférence pour certaines organisations syndicales, citant par ordre de prédilection et nommément, les délégués centraux. Outre l'illégalité totale d'un tel manque de devoir de réserve et la stigmatisation choquante opérée, on s'aperçoit encore une fois que le directeur général n'est pas capable de faire la part des choses entre position syndicale et individus. SUD reprend en tout cas à son compte les critiques faites. Oui, M. le DG, pour vous citer, SUD a « des mots durs ». Ces mots correspondent aux conditions de travail des salariés. Quand à les juger excessifs, malheureusement, ils sont parfois en dessous des réalités du terrain. Mais ne comptez pas sur nous pour donner dans l'obséquiosité et la flagornerie, comme certains.

SUD continuera à porter la parole des salariés, même si elle vous déplaît!

**"Pacte social": SUD signe pour une enveloppe de 5%
à distribuer aux salariés.**

SUD a signé le protocole préalable au fameux pacte social proposé par la direction. En l'état, ce pacte est loin d'être satisfaisant, puisqu'il ne comporte aucun engagement sur une prise en compte des difficultés des conditions de travail des salariés, notamment au niveau de la réduction des effectifs visible depuis des années.

Pourtant, il est évident qu'aucun salarié ne peut se passer d'une possibilité d'augmentation salariale. Comme par hasard, il n'y a eu aucune augmentation depuis 3 ans: les 5% promis ne sont donc qu'un début de rattrapage salarial.

Enfin, la direction nous a affirmé que ce pacte ne signifiait absolument pas notre accord pour un passage à la SNI, mais était juste un programme de négociations avec quelques engagements en cas de passage. Il est donc exclu que notre signature soit interprétée comme notre bénédiction pour le projet SNI et si nous nous apercevions que cet accord venait à être instrumentalisé et détourné de son seul contenu pour lui donner une autre signification, nous ne signerions évidemment pas le pacte lui-même.

SUD exige que les salariés aient les moyens de remplir leurs missions !

Plus que jamais, tous mobilisés le 4 février pour faire entendre nos revendications !

Union
Syndicale
Solidaires